



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires  
Service Eau et Environnement

ARRETE du 29 MARS 2013  
portant modification de la  
composition de la Commission  
Locale de l'Eau du Schéma  
d'Aménagement et de Gestion des  
Eaux du Bassin du Thouet

Le Préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le livre II Titre Ier du Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-29 à R.212-34 ;

VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la Région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures;

VU l'arrêté interpréfectoral (Maine et Loire, Deux-Sèvres, Vienne) du 20 décembre 2010 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet et désignant le préfet des Deux-Sèvres responsable de l'élaboration du SAGE;

VU l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2011 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet;

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 portant création du syndicat d'eau du val du Thouet (SEVT) issu de la fusion du syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Pays Thouarsais et du syndicat intercommunal d'adduction d'eau des sources de Seneuil;

VU la délibération du syndicat d'eau du val du Thouet en date du 25 janvier 2013 désignant Monsieur Louis CHAMPEME comme représentant du SEVT à la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Thouet ;

**Considérant** qu'en application de l'article 12 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 susvisé le SEVT est substitué de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, dans son périmètre, au syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Pays Thouarsais et au syndicat intercommunal d'adduction d'eau des sources de Seneuil, dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes;

**Considérant** qu'en application de l'article R.212-31 du code de l'environnement, en cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la CLE, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation pour la durée du mandat restant à courir;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres;

## A R R E T E

**Article 1er** – Le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux dont la composition est fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2011 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Thouet est modifié ainsi qu'il suit :

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

« ♦ Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau (SIADE) du Pays Thouarsais:  
*Monsieur Louis-Marie CHAMPEME, Vice-Président* »

est remplacé par

« ♦ Syndicat d'Eau du Val du Thouet:  
*Monsieur Louis-Marie CHAMPEME, Délégué* »

Le reste sans changement.

La nouvelle composition consolidée de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin du Thouet est annexée au présent arrêté.

### **Article 2 - Publication**

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne, et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par le ministère chargé de l'environnement [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

### **Article 3 – Délai et voie de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

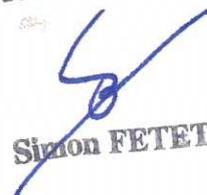
### **Article 4 - Exécution**

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres de la Commission Locale de l'Eau.

Niort, le 29 MARS 2013

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation,  
le Secrétaire Général,

  
Simon FETET

portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Thouet

Composition consolidée de la CLE du SAGE du Thouet

I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

- ♦ Conseil Régional de Poitou-Charentes :  
Madame Françoise BELY, Vice-Présidente du Conseil Régional
- ♦ Conseil Régional des Pays de la Loire :  
Monsieur Régis DANGREMONT, Conseiller Régional
- ♦ Conseil Général de la Vienne :  
Monsieur Dominique REANT, Vice-Président du Conseil Général
- ♦ Conseil Général de Maine et Loire :  
Monsieur Alain LAURIOU, Conseiller Général
- ♦ Conseil Général des Deux-Sèvres :  
Monsieur Pascal BIRONNEAU, Conseiller Général  
Monsieur Dominique PAQUEREAU, Conseiller Général
- ♦ Sur proposition de l'Association des Maires de la Vienne :  
Monsieur Robert LEDUC, Maire de Champigny-le-Sec  
Monsieur Benoît PRINCAY, Maire de Chouppes  
Monsieur Jean-Michel MARTEAU, Maire de Maisonneuve  
Monsieur Henri LAURENTIN, Maire de Massognes
- ♦ Sur proposition de l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres :  
Monsieur Jacques BOCQUIER, Maire de Saint Loup Lamairé  
Monsieur Christophe DEHAY, Conseiller Municipal de Saint Varent  
Monsieur Jacques DIEUMEGARD, Maire de Pompaire  
Monsieur Louis ENOND, Maire de Cirières  
Monsieur Joël GOUIGNARD, Maire de Luzay  
Monsieur Patrice HOUTEKINS, Conseiller Municipal de Thouars  
Monsieur André PASSELANDE, Maire de Saint Martin de Sanzay  
Monsieur Pascal PILOTEAU, Maire d'Ulcot
- ♦ Sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire :  
Monsieur Dominique SIBILEAU, Maire de Saint-Cyr-en-Bourg  
Monsieur Luc-Alain BERNARD, Adjoint au Maire de Nueil-sur-Layon  
Monsieur Didier GUILLAUME, Maire des Ulmes  
Monsieur Jean-Marie GERMON, Adjoint au Maire de Somloire
- ♦ Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine  
Monsieur Claude RIGAULT, Président de la commission biodiversité
- ♦ Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement  
Monsieur Jean-Pierre ANTOINE, Vice-Président
- ♦ Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet :  
Monsieur René CHARRON, Président
- ♦ Communauté de Communes du Pays Loudunais :  
Monsieur Bruno LEFEBVRE, Vice-Président
- ♦ Communauté de Communes Coeur de Bocage :  
Monsieur Gérard PIERRE, Vice-Président
- ♦ Syndicat d'Eau du Val du Thouet  
Monsieur Louis-Marie CHAMPEME, Délégué
- ♦ Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau des Deux-Sèvres (SMAEDS) :  
Monsieur Yannick VERGNAULT, Président

- ♦ Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER):  
Monsieur Edouard RENAUD, Vice-Président
- ♦ Communauté de Communes de l'Argentonnois:  
Monsieur Louis-Marie GREGOIRE, Délégué
- ♦ Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Trois Vallées:  
Monsieur Pierre BIGOT, Vice-Président

## **II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)**

- ♦ Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes,
- ♦ Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire,
- ♦ Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire,
- ♦ Syndicat de la propriété privée rurale des Deux-Sèvres,
- ♦ Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- ♦ Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- ♦ Association la Sauvegarde de l'Anjou,
- ♦ Association Poitou Charentes Nature,
- ♦ Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir" des Deux-Sèvres,
- ♦ Association des Eleveurs des Deux-Sèvres,
- ♦ Association des Irrigants des Deux-Sèvres,
- ♦ Association des Irrigants de la Vienne,
- ♦ Association des Amis des moulins des Deux-Sèvres, Bocage vendéen, Gâtine,
- ♦ Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Etangs Poitou Vendée,
- ♦ Comité départemental de Maine-et-Loire de Canoë-Kayak,
- ♦ Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres.

## **III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)**

- ♦ Préfecture de la Région Centre et du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne,
- ♦ Préfecture de la Région Poitou-Charentes et de la Vienne,
- ♦ Préfecture des Deux-Sèvres,
- ♦ Préfecture de Maine-et-Loire,
- ♦ Direction Générale de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- ♦ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes,
- ♦ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire,
- ♦ Délégation Interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Centre-Poitou Charentes,
- ♦ Délégation Interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Bretagne-Pays de la Loire,
- ♦ Service Départemental de Maine-et-Loire de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- ♦ Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes,
- ♦ Direction Départementale des Territoires de la Vienne,
- ♦ Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire,
- ♦ Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres.